



MERCURIALE

prononcée par Monsieur Denis MATHEN,
Gouverneur de la Province de Namur

Séance du Conseil provincial du 17 février 2012

5 ans

*Faut-il voyager loin pour dire ses lumières ?
Faut-il voyager moins pour vivre ses colères ?
Le chemin sera-t-il long si nous changeons de côté ?
Dieu que les routes sont raides quand nous sommes menottés !*

Madame la Présidente,

Madame et Messieurs les Députés provinciaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs en vos titre et qualité,

Cinq ans ! Cinq ans : voilà le temps qu'il m'a fallu pour m'adresser devant votre assemblée réunie en séance solennelle et vous présenter ma première « mercuriale ».

J'avais pourtant annoncé, dès ma prise de fonction, que cette première mercuriale que je prononcerais, le serait dès le mois d'octobre 2007.

J'avais même avancé le sujet : les relations internationales... et puis je l'ai glissée entre parenthèses.

Pour mieux la mûrir. Pour mieux l'enrichir d'expériences. Pour asseoir mon propos sur des rencontres, des constats, des débats, des acquis, des étonnements, des introspections, des surprises, des... déceptions sans doute aussi.

Et me revoilà donc, aujourd'hui, devant le Conseil provincial pour lui livrer un texte auquel, je vous l'assure, je n'ai pas arrêté de penser tout au long de ces cinq années au poste de Gouverneur de la province et lors des moments forts que j'ai vécus dans ce costume.

Il est vrai qu'allocutions, discours et exposés divers notamment lors des *Fêtes de Wallonie*, des *Vœux aux Forces vives* ou de la *Fête nationale* m'ont déjà permis d'exprimer publiquement réflexions, analyses, propositions ou états d'âmes, ponctués de formules, que j'espère avoir été tour à tour perçues comme imagées et poétiques ; pertinentes ou humoristiques ; mesurées ou enflammées.

Aujourd’hui cependant, mon intervention sera un rien plus directe et plus pragmatique.

Elle constituera d’abord un bilan. Un bilan partiel et un rien partial mais que l’on peut appréhender comme étant la synthèse d’un rapport quinquennal d’activités.

Je la voudrais aussi « feuille de route », non exhaustive et évolutive mais néanmoins réfléchie, pour baliser l’action future … la mienne et celle de ceux qui y décèleront substrat convenable pour inspirer la leur.

Pour tenter de lui donner du corps et éviter les lieux communs, je revendique enfin l’autonomie d’expression que me confère la lettre de l’article 6 de mon statut et la liberté académique que m’autorise l’esprit de cette salle qui accueille les conférences du *Collège Belgique*.

Sa structure sera donc la suivante :

Parce que l’écoulement du temps émousse naturellement la signification des concepts que l’on n’utilise plus guère, je me propose, pour commencer, de repréciser ce qu’est en fait une *mercuriale*. Ses origines, ses modalités et son éventuelle utilité.

S’ensuivra un développement de quelques thèmes sur lesquels je pense avoir déjà apporté, ou pouvoir encore apporter à l’avenir, ma contribution dans la fonction qui est la mienne.

Ces thèmes sont au nombre de six et sont les suivants :

- l’évolution récente et future de l’institution provinciale ;
- le lien avec les communes ;
- la mobilisation des *Forces vives* namuroises et la construction des lieux de son expression ;
- la sécurité, avec un focus plus particulier sur la réforme de la sécurité civile ;
- les relations internationales ;
- et enfin, la préservation du patrimoine et spécialement celle de ce palais provincial.

Je terminerai comme il se doit par un mot de conclusion.

AU FAIT, C'EST QUOI UNE « MERCURIALE » ?

On le sait, il a toujours été de tradition que les gouverneurs de province prononcent lors des ouvertures des sessions ordinaires du Conseil provincial un discours de circonstance. L'occasion pour eux de faire le point sur un sujet d'actualité, de se livrer à une analyse critique d'une thématique ou à une étude dont l'exposé peut s'avérer d'un certain intérêt pour les mandataires et gestionnaires publics.

Cette prise de parole coutumière, attendue et écoutée, précédait quant à elle la formule consacrée par laquelle le Gouverneur au nom du Souverain déclarait ouverte la session ordinaire de l'assemblée.

Au fil du temps et pour suivre l'évolution de l'organisation administrative et politique des provinces, ce déroulement a été quelque peu chamboulé en liaison avec les modalités de réunion de votre honorable assemblée.

Je ne ferai pas ici la nomenclature complète des mutations successives dans ce domaine (je reviendrai de manière plus générale d'ailleurs sur ce sujet plus loin dans mon propos et je conseille en outre l'intéressant *Courrier hebdomadaire du CRISP* qui a été publié en 2002 pour ceux qui veulent se remettre en mémoire les étapes de la réforme des provinces) mais on se souviendra qu'à l'origine, la loi prévoyait que le Conseil provincial ne se réunissait que sur convocation annuelle du Gouverneur à l'occasion du vote du budget. Et que c'est la loi du 6 janvier 1984 qui supprimera le principe des sessions du Conseil provincial, désormais autorisé à se réunir au gré des seuls intérêts provinciaux sur convocation de son président.

A l'examen des discours prononcés par tous les gouverneurs qui se sont succédé depuis lors en province de Namur, on constatera cependant que cela n'a pas tellement affecté la tradition de la mercuriale pendant vingt ans, jusqu'en 2004.

Ainsi, Emile LACROIX dans son allocution d'octobre 1984 ne mentionne même pas le changement intervenu, et se contente dans son préambule d'une formulation sibylline : « *J'ai souhaité poursuivre cette année encore ce qui était devenu pratiquement une tradition à l'occasion des séances d'ouverture des Conseils provinciaux.* » dit-il. Et il ajoute : « *Je considère en effet la mercuriale d'octobre comme l'occasion d'approcher des sujets plus fondamentaux que nos préoccupations habituelles fort contraignantes, et d'évoquer des perspectives dans les matières qui me paraissent déterminantes pour l'avenir de la société* ».

Seul signe visible des modifications légales qui s'étaient produites : la formule usitée d'ouverture officielle au nom de Sa Majesté le Roi était discrètement gommée en clôture du discours.

Et pour ce qui concerne le mois d'octobre, il est intéressant de remarquer qu'il n'y a là aussi pas de règle intangible. Ainsi juste après la guerre, c'est en juillet que le Gouverneur GRUSLIN prononça ses mercuriales de 1946 et de 1947.

Il est vrai que depuis 1948 l'ouverture officielle par le Gouverneur des sessions du Conseil a pris place en octobre, mois où se concentrerait l'essentiel de ses séances, à l'exception notable de l'année 1971 quand le Gouverneur René CLOSE prononça son discours au mois de novembre.

J'ajouterais pour donner un panorama complet qu'en 1988 Emile WAUTHY prononça une allocution en février et Amand DALEM en janvier 2001. Quant à mes collègues des autres provinces, certains n'en prononcent pas ; et si pour la majorité, octobre demeure en tête position des choix, janvier et novembre ont également leurs adeptes.

Pourtant, si la mercuriale porte un nom qui la rattache au dieu romain du commerce et des voyages, c'est effectivement lié aux éphémérides. Pas, ainsi qu'on pourrait le penser, parce que le mois d'octobre serait celui dédié à l'Hermès des Romains mais parce qu'une mercuriale était sous l'Ancien Régime une assemblée des cours de justice qui se tenait deux fois par an, le ... mercredi (qui lui est bien le jour de Mercure), et au cours de laquelle le président faisait des remarques sur la manière dont la justice avait été rendue.

Par extension, le terme a désigné le discours prononcé par le président à cette occasion et de nos jours le discours prononcé à la rentrée des tribunaux.

Ce développement nous enseigne trois choses. La première c'est de nous rappeler l'importante mission juridictionnelle, tant en première instance qu'en appel, que les provinces se sont vu attribuer dès leur création. La deuxième, c'est qu'il n'y aucune incohérence à ce que je m'adresse à vous à la mi-février.

La troisième, c'est que si l'on s'en réfère au dictionnaire, les synonymes du terme « mercuriale » sont « blâme », « réprimande », « admonestation », « remontrance », « grief », « semonce », « accusation ».

Je peux dès lors comprendre que le peu d'empressement dont mon prédécesseur et moi avons fait preuve depuis 2005 pour préserver la vigueur de la « tradition mercurialesque » (si vous m'autorisez ce néologisme) n'ait pas éveillé beaucoup de regrets.

Je décode aussi un peu mieux les regards, non exempts d'anxiété, que j'ai vu apparaître sur le faciès de mes interlocuteurs quand je me suis ouvert à eux sur cette intention.

Je souhaite donc, pour clore cette introduction, rassurer dès maintenant. Nulle volonté chez moi de lever un doigt accusateur, lourd de reproches, vers qui que ce soit et de me transmuter en donneur de leçon sentencieux.

J'inscris ma mercuriale dans la lignée de toutes celles qui l'ont précédée : l'expression du désir profond qui m'anime de remplir au mieux la tâche qui m'a été confiée voici cinq ans en partageant avec vous une réflexion franche et décomplexée sur les sujets les plus divers.

Je remercie donc la Présidente et le Bureau d'avoir accédé à ma demande d'ajouter cette date à votre calendrier.

Je remercie aussi le Collège provincial d'avoir accepté d'en limiter l'ordre du jour à la seule présentation de mon exposé.

« *J'ai bottelé la gerbe que j'apporte ; ensemble si vous le voulez bien trions-là* »¹.

¹ Citation tirée de la mercuriale « Actualités » que prononça le Gouverneur Robert GRUSLIN le 1er juillet 1946 devant le Conseil provincial de Namur, p. 3

D'OU VIENNENT ET OÙ VONT LES PROVINCES ?

Me suivrez-vous si je vous dis qu'il souffle depuis quelques temps comme un parfum de légendes gaéliques sur le petit monde provincialiste ?

Quelques ombres inquiétantes de ces *monstres des lacs qu'on voit nager certains soirs d'été et replonger pour l'éternité* comme on en rencontre selon Michel Sardou dans les étendues sauvages du Connemara irlandais.

A moins que la majorité d'entre vous, se souvenant que nous sommes ici rassemblés dans l'ancienne chapelle du Palais épiscopal de l'Evêque venu d'Ecosse Thomas de STRICKLAND, ne préfèrent celles des prédicateurs écossais fameux et de leurs cortèges de prophéties funestes de fin des temps.

Vous l'aurez compris, ces deux images tirées de fables celtiques me servent à introduire à présent le chapitre sur l'évolution des provinces. L'annonce de leur fin prochaine resurgit périodiquement à la manière des présumés survivants des monstres antédiluviens pour disparaître aussitôt. Leur mort, soi-disant programmée, est annoncée à intervalles réguliers, au rythme des saisons électorales et des vents de réformes prétendument simplificatrices.

N'a-t-on pas eu « *à plusieurs reprises, en ces derniers temps, des échos assez nets de ce que dans certaines sphères dirigeantes de l'activité politique (...) on estimait l'organisation provinciale chose surannée, vestige démodé d'une époque révolue. Des tendances nouvelles des doctrines administratives réclameraient, d'après certains, des solutions radicales. La décentralisation administrative, qui fut si profitable à notre pays, serait un stade dépassé. La réforme de l'Etat exigerait, ou presque, la disparition des provinces. Le pouvoir central devrait posséder une omnipotence absolue pour diriger la nation au mieux de ses intérêts*

 ».

Je ne pense pas me tromper beaucoup en apercevant sur le visage de certains d'entre vous un froncement de sourcils dubitatif à l'écoute de ces trois ou quatre dernières phrases. Leur formulation un tantinet vieillotte ne vous aura peut-être pas échappé.

Et pour cause. Elles ne sont en rien de ma plume. Elles ont en effet été exprimées il y a presque ... 65 ans par l'un de mes prédécesseurs, le Gouverneur Robert GRUSLIN, lorsqu'il prononça ici même son discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil provincial le 1er juillet 1947.

Plus loin, il poursuivait ainsi : « *Soulignons tout d'abord que si une réadaptation administrative est souhaitable en Belgique, et l'évolution rend les réadaptations nécessaires en tout domaine, elle doit, pour être féconde, se produire dans le sens naturel de nos institutions, telles qu'elles se sont édifiées sous la pression de l'histoire : celle-ci a inscrit dans nos provinces un fond de particularisme qui n'a rien d'étriqué et une pratique régionale du pouvoir qui constitue une application remarquable des vrais principes démocratiques. Il serait dangereux et vain (...) de vouloir les extirper*

 ».

Plus de six décennies plus tard pas grand-chose ne paraît avoir changé sous le soleil.

Pas si sûr.

Les provinces ont connu, c'est indéniable, plusieurs changements importants au fil des époques et au gré des mutations constitutionnelles, législatives ou réglementaires qu'a connues notre pays.

Du stade d'entité cohérente conjuguant les soucis de déconcentration administrative par services et ceux de la décentralisation bien pensée permettant de gérer au mieux les enjeux de dimension provinciale, elles sont insensiblement passées à celui de pouvoir intermédiaire supra-local à part entière.

Il m'est avis que ce lent glissement organisationnel, voire sémantique, n'est pas étranger, symptomatiquement en Wallonie, à un sentiment de crainte que les provinces ont parfois fait naître dans le chef des communes dont elles se réclament pourtant, à juste titre, les partenaires. Il n'est pas étranger non plus à l'amplification dans le chef de l'échelon dit étatique (qu'il s'agisse du fédéral et plus encore aujourd'hui de la région) d'une certaine méfiance à leur égard, méfiance qui, soit dit en passant, était quant à elle déjà bien présente dès les origines de notre Etat belge.

Ainsi, les transformations qu'ont connues les provinces ont souvent été le fruit d'une double détermination contradictoire. Dans le chef des provinces, celle d'émancipation par rapport aux échelons supérieurs. Dans le chef des niveaux supérieurs, celle de juguler les risques liés à la notion que d'aucuns avaient introduite par une interprétation volontairement extensive, mais historiquement erronée, de celle de l'*intérêt provincial*, à savoir l'émergence d'une certaine *autonomie provinciale*.

Il est vain et inutile de faire ici l'énumération exhaustive des changements et mesures qui participent de l'une ou l'autre de ces déterminations.

Je n'en mentionnerai donc que certains à titre d'illustrations et sans souci de chronologie ni d'ordre d'importance.

Dans le premier groupe, on peut par exemple classer la liberté laissée aux provinces pour organiser les séances du conseil provincial selon l'agenda qu'elles décident et sans plus besoin d'une autorisation royale pour ce faire ; également le découplage des échéances électorales fédérales et provinciales et la liaison de ces dernières au rythme des élections communales puis enfin, dans la foulée, la suppression de la désignation de sénateurs provinciaux par les assemblées provinciales.

Dans le second et plus récemment, on pointera la mise en œuvre puis l'abandon des contrats de partenariats passés entre les provinces et la Région wallonne pour la gestion de certaines matières ; sans doute aussi les idées émises en ce qui concerne les premiers transferts de compétences provinciales vers la Région ; ou encore, la fin de la présidence du Gouverneur au sein du Collège provincial.

Je n'ai que trop mesuré les limites dans la mise en œuvre et le suivi des premiers, à savoir les contrats de partenariat, pour vraiment souhaiter leur réactivation. Je n'ai que trop approché les atermoiements pour la concrétisation des deuxièmes, je parle des transferts de compétences, pour aborder sans appréhension leur amplification. Je n'ai pas connu la situation qui prévalait antérieurement à la troisième, la présidence du Collège attribuée au Gouverneur, pour la regretter et surtout pour apprécier les conséquences fâcheuses que ce changement a pu avoir sur les complémentarités automatiques indispensables qui doivent exister entre les compétences fédérales d'un Gouverneur de province et les divers services provinciaux.

Demain, dès après octobre, les organes provinciaux connaîtront une diminution d'un tiers de leurs effectifs.

A ce sujet, je suis très satisfait de la démarche volontariste qui s'est faite jour à ce propos dans notre province avec la création d'un lieu de réflexion sur cette question afin de fournir notre contribution à la décision que le Gouvernement et le Parlement wallons s'apprêtaient à prendre conformément à la déclaration de politique régionale.

Malgré les nuances introduites par les uns et les autres dans l'expression de ses conclusions, j'ai la conviction que c'est grâce à cette commission (qui rassemblait les députés provinciaux, des représentants du Conseil provincial et de ses groupes ainsi que Monsieur le Greffier, et que j'ai eu l'honneur d'animer) que la province de Namur a évité d'être ravalée au rang de province de troisième zone en ce qui concerne la composition de son collège.

Il convient maintenant de regarder vers l'avenir pour se placer en condition de faire fonctionner la province d'un nouveau genre que ces modifications ont engendrée et la mettre en capacité d'aborder les défis qui l'attendent.

Je pense principalement à l'intégration dans le cadre provincial du leitmotiv quasi obsédant de la nouvelle cuisine des politiques de gestion de la chose publique qu'est la dynamique des bassins.

Je reste en effet persuadé que les provinces peuvent y apporter une réelle valeur ajoutée tout en évitant l'écueil qui consisterait, pour les faire fonctionner, à substituer de nouvelles structures créées pour l'occasion à celle engendrée « *sous la pression de l'histoire* » qu'est la province.

Si l'on parvient à mettre en place les complémentarités nécessaires, si l'on priviliege sans a priori les décloisonnements, si on se donne la peine de saisir les opportunités qui se présentent, la province demeurera à mon sens l'espace pertinent idoine pour répondre aux aspirations légitimes auxquelles le concept de bassin est censé répondre.

Car ainsi que je l'exprimais lors des vœux aux Forces vives en janvier 2010, comment résoudre la quadrature du cercle que constitue l'appréhension des multiples réalités des bassins « *sans multiplier les organes décisionnels comme des couches d'un millefeuille indigeste qui ferait correspondre à chacun des bassins des structures spécifiques qui se télescoperaient entre elles ?* » et, exemples à l'appui, je continuais en constatant que « *des défis d'échelle planétaire abordant de manière globale des questions cruciales pour notre planète sont déjà gérés dans une logique de bassins, sans avoir pour cela détricoté les prérogatives des différents territoires amenés à se coordonner pour les manager* ».

Et maintenant pour conclure ce thème, quelles pistes pour le futur ?

Car préserver les équilibres et conforter les acquis qui ont fait leurs preuves ne sont pas exclusifs d'évolutions.

Je ne vous cache pas à ce sujet que j'ai déjà été le témoin de l'expression par certains responsables d'idées fortes, au nombre desquelles celle de... la fusion de provinces n'est pas des moins percutantes.

Bien qu'une telle possibilité soit fortement cadenassée par notre Constitution, il faut bien avouer qu'elle n'est pas sans présenter, ne serait-ce que du point de vue du poids démographique, une certaine séduction conceptuelle capable de renforcer l'axe lotharingien, et donc en phase avec les collaborations de terrain qui existent déjà. Néanmoins, je ne pense pas pour de multiples raisons politiques et administratives qu'il soit convenable de la retenir... pour l'instant.

Par contre, il est incontestable qu'il faut continuer à consolider et à amplifier les coopérations qui existent entre notre province et celles du Luxembourg et du Brabant wallon. C'est là un choix stratégique prioritaire susceptible de positionner encore mieux notre province au centre des ambitions du redéploiement de la Wallonie.

Faudrait-il voir aussi par exemple dans l'association de représentants provinciaux au débat parlementaire régional, selon des modalités à définir, un moyen de jeter les bases d'un nouveau partenariat entre les provinces et la Région wallonne, point de départ peut-être d'une nouvelle donne collaborative qui stabiliserait le rôle des premières et fonderait sur d'autres expériences les discussions au sein de la seconde ?

Mais l'examen critique de cette dernière proposition, que je ne fais ici qu'effleurer, me conduirait trop loin. Je la laisse donc pour le moment uniquement à la sagacité de votre analyse et peut-être à celle des quelques futurs exégètes de mon allocution.

Les modifications dans l'organisation des provinces que je viens d'énumérer (et certaines plus que d'autres) ont obligé ces dernières années les trois organes provinciaux que sont le Conseil, le Collège et le Gouverneur à trouver leur place dans la configuration revisitée. Ce qui est, je pense, plus qu'en bonne voie.

Dans la « galaxie Wallonie » ainsi qu'on la récemment appelée, c'est maintenant au tour de l'institution provinciale elle-même de trouver la sienne. Prenons garde cependant, dans cette galaxie, de ne pas confondre les astres et les étoiles avec les satellites artificiels.

Les provinces ne sont certes pas les planètes centrales du système mais elles ne peuvent pas être non plus assimilées à de vulgaires spoutniks au rôle circonstanciel et à l'utilité conjoncturelle obsolète.

Car c'est uniquement, si nous en sommes persuadés, qu'alors la province trouvera aussi la place qui lui revient et qu'elle la gardera longtemps.

MON TOUR DES COMMUNES

Je l'avais promis et je l'ai fait. J'ai respecté la tradition. Du moins celle initiée par mes prédécesseurs en province de Namur : j'ai effectué de novembre 2007 à novembre 2009 ce que l'on nomme habituellement mes « joyeuses entrées » dans les 38 communes de la province. Une moyenne de 19 visites par an. Une toutes les deux semaines et demi. Si l'on excepte le mois de janvier, traditionnellement dédié aux nombreuses cérémonies de vœux et les trois quarts des mois des vacances d'été -car il faut que tout le monde puisse avoir l'occasion tour à tour de décrocher- cela fait, si je compte bien, deux visites par mois.

Finalement, il n'y a pas de quoi crier à la performance. Je me demande même pourquoi tous mes collègues n'en ont pas fait autant. Car ces visites ont été, à chaque fois, des grands moments de découvertes, de convivialité, de partage, d'émotions, de plaisirs et de bien d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Confidence pour confidence, je n'ai jamais aimé cette expression de « *joyeuse entrée* » car je la trouvais un brin pompeuse et démodée. Mais je me dis qu'en fin de compte et rétrospectivement, pourquoi renier une expression qui colle si bien à la peau de ce que l'on a vécu ? Car, je vous l'avoue aujourd'hui, il n'y a pas plus joyeux que la somme de ces 38 journées.

Je tiens dès lors une fois de plus à remercier le plus sincèrement du monde toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la bonne organisation de ces visites, au premier rang desquels les bourgmestres, échevins, conseillers communaux et de l'action sociale ainsi que les secrétaires et receveurs communaux et tous leurs collaborateurs.

Et puis, quelle masse de matière brute vous m'avez laissée ! Des pierres à tailler, du grain à moudre, des scopitones à visionner ou des fichiers zip à décompresser. Pour humaniser un peu mon regard quand je me penche sur les dossiers de tutelle ; pour calmer mes fringales d'informations quand je planche avec le BEP sur un dossier de positionnement stratégique ; pour alimenter ma propre banque de données quand je prépare la visite d'un diplomate.

C'est ainsi, en pérégrinant sur les chemins et au gré des rencontres, que, non seulement, on aiguisé son esprit critique mais que l'on apprend également à se mettre, quand il le faut, à l'écoute et au service de ces femmes et de ces hommes qui ont fait un jour le choix de l'investissement exigeant dans la gestion de leur commune.

Un Gouverneur peut, et même doit, être tout à la fois une caisse de résonance des ambitions de développement local ; l'éclairagiste bienveillant qui oriente les projecteurs sur les projets passionnantes de nos communes ; l'ambassadeur de sa province, de ses diversités, de ses fiertés, de ses enthousiasmes, de ses atouts, de ses talents ; un pèlerin infatigable sur les chemins des créativités multiples et des imaginations fécondes qui nous font rayonner et progresser.

Il peut se muer aussi, quand il le faut, en garde chiourme, certes un peu moralisateur et un peu censeur mais avant tout, conseiller impartial qui tente, imparfaitement sans doute, d'indiquer ce qu'il pense être la bonne direction.

Personnellement, cette dualité ne me paraît pas gênante ; la clémence bien comprise du second peut en effet s'enraciner dans les expériences accumulées du premier.

De plus, il existe des lieux institués de discussion qui permettent de faire la synthèse entre les deux attitudes et de préserver ainsi la confiance et le respect réciproques qui doivent prévaloir entre un Gouverneur et les bourgmestres de sa province. Je veux parler, par exemple, de la conférence des bourgmestres, véritable forum de coordination et d'échanges indispensables pour la bonne compréhension et la bonne appréhension des matières complexes et variées que doivent gérer les collèges communaux.

Je considère de plus en plus que cette voie pourrait être mieux utilisée pour concilier le cadre de gestion provinciale et l'approche transversale de la dynamique des bassins que j'ai mentionnée plus avant.

Afin d'aborder ces réalités variées, non circonscrites par les limites administratives, quelles que soient celles-ci d'ailleurs, des comités restreints de tous les bourgmestres des communes concernées pourraient être constitués à l'initiative du Gouverneur (ou des gouverneurs si plusieurs provinces sont concernées) pour prendre en compte la thématique à étudier sous ses différents aspects.

J'ai la faiblesse de penser qu'avec ses compétences très larges (qui selon les *Pandectes* embrassent tous les services de l'Etat, l'Armée et la Justice exceptés), le Gouverneur, organe provincial au carrefour des institutions fédérales et régionales (mais aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on oublie parfois ce dernier paramètre) représente une piste à explorer aux potentialités réelles et encore peu envisagée à ma connaissance.

La Province, sous l'autorité du Collège et dans les limites fixées par le Conseil, serait alors l'opérateur et le partenaire indispensable pour faciliter et aider à mettre en application les orientations ainsi arrêtées par les comités, larges ou restreints, de bourgmestres mandatés par leur commune.

Ne perdons pas de temps à réinventer la roue quand un cortège de véhicules attend déjà en double file !

Je ne voudrais pas terminer cette partie consacrée aux relations que j'ai pu entretenir, et que je continue d'entretenir, avec les communes sans évoquer les projets de réforme de la tutelle sur les pouvoirs locaux et, plus précisément encore, l'un de ces aspects, celui de la suppression qui se dessine de la tutelle du Collège provincial sur certains actes moteurs du fonctionnement de nos communes, tels les budgets et les comptes.

D'après les premières informations, les tendances qui se dégagent à ce propos prévoiraient dans la foulée de cette suppression, le transfert de cette compétence au Ministre des pouvoirs locaux. Ceci supprimerait par ce fait même le double degré de juridiction existant et ne laisserait plus comme possibilité de recours, de dernier recours, que le Conseil d'Etat.

Ces futures décisions ne me surprennent pas en ce qu'elles sont la traduction de la revendication ancienne des provinces wallonnes via l'Association des Provinces Wallonnes (A.P.W.) de donner à la Province la possibilité de se consacrer pleinement à son rôle, déjà cité, de partenaire des communes, en ne polluant pas celui-ci par un exercice en parallèle d'une tutelle-sanction qui écornerait son image positive.

Par contre, j'ose prétendre que le système qui se prépare s'avérera rapidement, non seulement impraticable pour le Ministre dont il engorgera l'agenda, mais aussi et surtout, un vrai recul des procédures démocratiques en ce qu'il supprimera, avant l'intervention éventuelle de la Haute juridiction administrative, une possible double analyse du dossier, qui s'effectue pour l'instant dans une relative indépendance.

Déjà confronté en 1947 à des suggestions d'allègement des compétences contentieuses et de tutelle, exercées par la Députation permanente à l'époque, le Gouverneur Robert GRUSLIN émettait, en relayant des propositions antérieures du Centre d'Etudes pour la Réforme de l'Etat, l'idée suivante : « décharger la Députation permanente de certaines de ses attributions d'ordre général, administratives et contentieuses, pour les confier notamment à un corps nouveau, apolitique, le « Conseil du Gouverneur », composé de celui-ci et des Commissaires d'Arrondissement ».

Même si le nombre des commissaires d'arrondissement est désormais limité à un seul par province, décision déjà ancienne du Gouvernement et du Parlement wallons que je ne commenterai pas aujourd'hui, la suggestion du Gouverneur GRUSLIN, n'a rien de saugrenu.

Mon petit doigt me dit qu'elle pourrait même dans les semaines qui viennent, moyennant sûrement quelques adaptations, enrichir utilement le débat et inspirer d'aucuns.

Et cela, l'avenir immédiat nous le prouvera... ou pas.

MOBILISER NOS FORCES

Une plongée en arrière... oh, pas très loin, juste cinq années... m'a remis en mémoire mon premier tracas de Gouverneur de province : celui d'écrire et de prononcer un discours de vœux aux... Forces vives, à peine quinze jours après avoir pris mes fonctions.

A l'époque, comme pour braver l'angoisse de la page blanche, je me souviens m'en être remis tout d'abord à la métaphore gourmande et naïve de « Charly et de sa chocolaterie ». Celle-ci me servit pour exprimer avec humour, l'émerveillement et la curiosité, qu'en candide consentant, je ressentais un peu en entrant dans cet environnement provincial, nouveau et complexe mais à la séduction et aux potentialités duquel je succombais déjà lentement.

Je me souviens aussi m'être amusé ensuite à gloser sur cette notion de « Forces vives » qui fleurait bon la république française mitterrandienne pour tenter de lui donner du contenu et de la substance et m'aider ainsi à en persuader ensuite l'assistance des invités.

Mais, en matière d'assistance, je restai ce soir-là un peu sur ma faim face à un parterre trop clairsemé à mon goût qui m'indiquait, qu'en fait de vivacité, les forces namuroises semblaient pour l'occasion en manquer cruellement.

J'aurais pu aisément me cantonner à ce stade du regret passager que j'aurais sans aucun doute un jour porté au compte des retards pris dans les envois des invitations en raison de ma nomination nouvelle.

Les procédures de candidatures pour la remise des dossiers de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens, conjuguées à plusieurs échanges et discussions sur l'impérieuse nécessité d'organiser dans ce cadre le positionnement namurois, donnèrent aux événements une nouvelle tournure.

Quelques mois plus tard, avec l'appui du BEP puis celui de la province, AXUD était porté sur les fonts baptismaux dans les salons du Palais provincial.

En octobre de l'année dernière, lors de la présentation du professeur François MANIQUET qui donnait une conférence labellisée AXUD pour toutes celles et ceux qui s'intéressaient à la démarche sans toutefois y être directement impliqués, je me remémorais cette soirée d'il y a un peu plus de quatre ans en ces termes : « *Un public choisi et animé d'une curiosité constructive avait répondu à l'invitation de ce que l'on disait être le début de la constitution d'un lobby namurois ; ce qui se voulait la pose de la première pierre d'un édifice à l'architecture, certes encore imprécise, mais qui souhaitait s'imposer en rassemblement des forces vives de la capitale wallonne et de son hinterland naturel que constitue la province ; ce que les observateurs analysèrent rapidement comme l'affirmation d'un projet politique, au sens noble du terme, qui permettrait à tous, politiques et non politiques, de contribuer au positionnement de l'espace namurois en définissant, ensemble et avec l'ambition de tenir son rang de capitale régionale, ce qu'il convenait de mettre en place pour être incontestable comme telle et ce, dans tous les domaines* ».

L'animation de ce groupe informel fut confiée conjointement au président du BEP et à votre serviteur. Personnellement, j'en ai été heureux, honoré et, pour reprendre les paroles du Gouverneur René CLOSE

lors de son premier discours prononcé devant votre assemblée en octobre 1968, « *J'ai compris rapidement que cette mission ne serait accomplie correctement que si je poursuivais un dialogue permanent avec les représentants des forces vives de cette collectivité : un Gouverneur ne doit-il pas être un catalyseur, le dénominateur commun (...) de ce que pensent, de ce que veulent les habitants de sa province* ».

En quatre ans, *AXUD* s'est installé dans notre paysage comme un lieu de réflexion indispensable pour relayer nos aspirations, pour servir d'amplificateur à nos revendications, pour organiser la résistance volontariste des milieux namurois, qu'ils soient politiques ou issus de la société civile, quand les intérêts de la province et de ses habitants sont en danger d'oubli ou de négligence.

Les dossiers qui ont rempli l'ordre du jour de ses travaux sont nombreux et emblématiques ; je n'en citerai que l'un ou l'autre : l'école publique d'administration, les pôles de compétitivités, l'avenir du rail et les enjeux de la mobilité ou l'accueil de nouvelles compétences régionales. L'action que nous avons menée sur ces thématiques est d'un intérêt indéniable et contribue chaque jour davantage à la crédibilité du concept *AXUD*.

Pourtant, d'aucuns sont toujours en attente de réalisations spectaculaires ou d'avancées plus concrètes ou plus rapides. Il est aussi des points qui cristallisent toujours les tensions et les oppositions et qui ne parviendront pas à réunir le consensus que l'on aimeraît parfois forcer.

Et je veux une troisième fois reprendre comme un leitmotiv l'opinion que j'ai déjà exprimée publiquement à deux reprises : « *la dynamique AXUD est fragile en ce qu'elle donne l'impression que la moindre tiédeur de l'un sur un sujet que l'on aurait voulu rassembleur, est susceptible de devenir traîtrise ; que le moindre désaccord sur un dossier qui était pourtant « hors périmètre de réflexion » devient félonie et raison de remettre tout en cause ; et que l'absence d'inscription à l'agenda d'une thématique que d'autres enfin jugeaient comme primordiale peut être analysée comme une faiblesse, voire un aveu d'inefficacité* ».

Ces déceptions, ces regrets et ces critiques sont sans doute légitimes.

Cependant, je tiens à rappeler plusieurs choses capitales.

Qu'*AXUD* a le mérite d'exister et qu'il dure depuis maintenant plus de quatre ans. Que sans lui, j'en ai la conviction, la province de Namur n'aurait pas été partie prenante, voire acteur, dans une série de débats.

Qu'*AXUD* n'est pas un comité exécutif aux pouvoirs de décisions.

Que son existence, son efficacité, sa survie reposent totalement sur la participation régulière de ses membres, leur bonne volonté et leur engagement personnel à prolonger les orientations qui y sont arrêtées au sein de leur propre sphère d'influence.

En ce qui me concerne, je m'efforcerai, malgré des désillusions, à maintenir active cette dynamique, parce que j'y crois.

Toutefois, *AXUD*, concept purement intra-provincial, du moins à l'origine, n'est ni suffisant, ni la panacée pour porter à lui seul les ambitions de notre province et atteindre les objectifs qu'elle veut se fixer.

Je l'ai déjà évoqué plus avant, les synergies doivent aussi être développées avec les provinces limitrophes, sans distinction.

Ce credo n'est pas nouveau. En 1966 déjà, le Conseil provincial de Namur «considérant qu'il est d'une extrême urgence (...) de provoquer la réunion des bonnes volontés et des compétences pour établir un plan d'ensemble dans les domaines économiques, social et culturel (...) décide à l'unanimité de constituer une commission composée de deux représentants de chaque groupe du Conseil et d'inviter chaque parti à désigner un Parlementaire de la Province de Namur pour faire partie de cette Commission ». Il donne notamment comme mission à cette commission : de prendre contact avec des représentants qualifiés du Brabant, du Hainaut, de Liège et du Luxembourg sur les plans politique, économique, social et culturel. Il prie enfin le Gouverneur GRUSLIN d'en accepter la présidence.

De nos jours et dans la prolongation de la logique initiée par AXUD, c'est d'abord vers les provinces du Luxembourg et du Brabant wallon que nous nous sommes tournés.

Les bases d'une collaboration large et solide sont, j'en suis convaincu, en train d'être construites.

Mais là aussi des écueils devront être évités ; comme par exemple la polarisation des réflexions sur des sujets qui ne recueillent pas un consensus total ou la tentation de certains de préférer des prises de position individuelle à une expression concertée. Du moins sur les thèmes à propos desquels nous avons accepté le partage d'expériences et la mise en commun de nos énergies.

Sur ce point aussi je serai vigilant mais ma vigilance n'allumera que des clignotants ; elle ne parviendra pas seule à faire entendre raison quand cela s'avèrera nécessaire.

Pour conclure ce chapitre, j'ajouterai que de nouvelles initiatives créatives et porteuses de perspectives neuves sont très certainement encore à prendre, à inventer... non pour remplacer ce qui existe mais pour conseiller les décideurs politiques que vous êtes, pour encourager les dynamismes des entreprises, des associations, des créatifs, pour les « booster » et leur servir d'amplificateur.

Ainsi, ces temps de crise ne seraient-ils pas propices à une interrogation sur l'activation d'une sorte de « conseil économique et social de la province de Namur ». Il rassemblerait, autour de représentants provinciaux, les partenaires sociaux, les institutions d'enseignement supérieur et universitaire de chez nous ainsi que les organismes actifs dans l'animation économique ? Ce forum aurait pour fonction d'aborder, dans un esprit de coopération, les questions de développement économique et social et, le cas échéant, d'émettre en ces matières des avis et des recommandations adaptés à la situation particulière de notre province.

Malgré des initiatives ponctuelles et éparses de cette nature, j'ai le sentiment que la création d'une telle plateforme pourrait combler un manque et rencontrer un vrai besoin.

Ce lieu serait aussi à mon estime l'un des espaces adéquats pour permettre que ses différentes composantes au moins s'approprient les conclusions des études récentes, menées à l'initiative de la province (le diagnostic territorial) et du BEP (le positionnement stratégique). Ce lieu serait également susceptible dès lors de donner plus de retentissement, de cohérence et d'efficience à l'application sur le terrain des conclusions de ces études tout en facilitant la mise en place, dans la sérénité, du modèle de gouvernance que la seconde préconise.

Vous le voyez, il reste du pain sur la planche.

A ce stade je ne lancerai à l'encan qu'une seule supplique aux accents baudelairiens : *ne sois pas sage ô ma province et surtout, surtout... ne te tiens jamais plus tranquille.*

JOUER LA SÉCURITÉ

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les cinq dernières années ont été particulièrement denses sur le plan de la réorganisation de la sécurité civile.

Je ne referai pas ici l'historique exhaustif de toutes les étapes qui ont conduit lentement à la situation que nous connaissons aujourd'hui en ce domaine.

Rappelons-nous simplement que c'est au lendemain de la catastrophe de Ghislenghien de juillet 2004 qu'est née, dans notre pays, l'idée d'une réforme nécessaire de la gestion de la sécurité civile et plus spécifiquement, de celle des corps des services d'incendie du pays.

Dès l'origine, le rôle des gouverneurs de province a été prépondérant dans la dynamique qui conduisit à cette réforme puisque c'est mon ancien collègue Camille Paulus, alors Gouverneur de la province d'Anvers, qui pilota les travaux de la commission qui porte désormais son nom, commission qui devait plus tard accoucher d'un rapport dont les principes ont servi de base à la loi de 2007 dite loi de *Réforme de la sécurité civile*.

Cette commission a très rapidement dégagé des orientations et des principes directeurs.

Celui de « *l'aide adéquate la plus rapide* » est l'un de ceux-là.

Il signifie que doit se rendre prioritairement sur les lieux d'un sinistre le service d'incendie qui y arrivera le plus vite avec les moyens humains et matériels appropriés à la situation d'espèce, que ce service d'incendie soit territorialement compétent ou non.

Ce principe ouvrirait la voie à un décloisonnement total et logique des règles d'intervention des services incendie. Elles ne sont plus organisées désormais uniquement en fonction d'un critère de territorialité mais en vertu de préoccupations d'efficacité opérationnelle et de rapidité.

On y retrouve également en filigrane la règle dite du « double départ » (le départ du service le plus rapidement sur les lieux mais également celui qui est territorialement compétent). Le caractère « anti-économique » de ce double départ peut-être corrigé par la possibilité, imparfaitement exploitée à mon sens, de passer des conventions entre les communes disposant d'un service d'incendie afin de se répartir des portions précises du territoire pour y intervenir de manière exclusive.

L'un des autres tournants de cette réforme est la transformation fondamentale de l'organisation politique et administrative des futures structures de gestion.

En effet, le centre de gravité se déplace, ou plus exactement se déplacera, des communes « centres de groupe » qui organisent directement un service d'incendie, vers des instances nouvelles à constituer : les « zones de secours ». Un peu à la manière des zones de police, elles devront être mises en place sur un mode intercommunal de partage des décisions en plaçant sur un pied d'égalité les différentes communes qui les composent.

Le paradoxe selon moi, c'est que, hormis le débat sur le financement et le respect des engagements financiers pris par le fédéral, c'est, en fin de compte, au travers du débat sur la taille de la zone que les positions se sont cristallisées.

Et si je dis paradoxe, c'est d'abord parce que j'ai l'impression qu'à ce propos, certains ont entretenu à dessein la confusion entre l'opérationnel et l'organisationnel en faisant passer le second devant le premier, alors que le principe de l'aide adéquate la plus rapide, je l'ai dit, devait en quelque sorte « libérer » l'opérationnel et donc clairement séparer les enjeux.

Paradoxe aussi parce qu'en matière de débat démocratique et, quel que soit en fin de compte le choix de la dimension de la zone, on passait en fait de ce que j'appellerais l'oligarchie, sans connotation péjorative, à la démocratie ; de l'oligarchie des communes disposant d'un service d'incendie, seules dépositaires antérieurement (et toujours aujourd'hui) de la capacité de décision, à la démocratie de l'assemblée délibérante, dans laquelle chaque commune, qu'elle organise ou non un service d'incendie, disposerait désormais d'une voix.

Paradoxe enfin, parce qu'ainsi que j'en ai fait part récemment au représentant de l'Union des Villes et Communes, j'ai le sentiment, et ceci est particulièrement vrai dans notre province, qu'avec ses règles de quorum, avec ses imprécisions dans la terminologie légale ou dans les procédures à suivre et avec, dans un deuxième temps, les conséquences parfois étonnantes découlant de l'arrêt d'annulation du Conseil d'Etat de l'arrêté créant une zone à dimension provinciale en province de Namur, que ce système compliqué des « comités consultatifs provinciaux » qui a été mis en place n'a pas atteint le but qu'il était censé atteindre.

Il devait je pense garantir le respect des intérêts des villes et communes et donc servir de contrepoids réel ou supposé à la puissance de l'échelon étatique fédéral en permettant à toutes les communes de s'exprimer par la voix de leur Bourgmestre.

Je constate finalement qu'il a plutôt servi à jeter le trouble et à exacerber les oppositions entre les villes et communes de la province et également, j'ose le dire, qu'il est parvenu à dresser des mandataires les uns contre les autres, en suscitant dans la foulée des rancœurs inutiles.

Les faits le démontrent d'ailleurs : les deux propositions successives qui sont sorties à trois ans d'intervalle des comités consultatifs provinciaux ont été enfantées, sinon dans la douleur, en tout cas, à chaque fois, à des majorités très serrées.

Ceci est la preuve que c'est à une somme de positionnements individuels à laquelle on a assisté plutôt qu'à l'émergence d'une réflexion globale et cohérente dont, pourtant, tous les éléments étaient sur la table, certes de façon sans doute un peu trop tardive, pour lui permettre d'émerger.

Depuis l'adoption du nouvel arrêté du Gouvernement prévoyant trois zones en province de Namur et sa parution au Moniteur Belge du 20 janvier dernier, qu'il me soit permis à présent d'espérer que les fondations soient ainsi jetées pour commencer à s'occuper de l'essentiel, à savoir l'implémentation concrète des conséquences de cette réforme attendue.

Nous avons réussi jusqu'ici à préserver, de manière imparfaite pour d'aucuns, les financements qui revenaient légitimement aux SRI de la province.

Les pré-zones opérationnelles doivent continuer et compléter maintenant leur organisation pour, qu'au moment venu, de nouvelles tergiversations organisationnelles n'hypothèquent pas les décisions qui s'imposent pour parfaire l'opérationnel.

Je suis à ce propos d'accord au moins sur deux choses avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie : à la veille des élections communales, et quoi qu'en dise l'Union professionnelle des pompiers, l'octroi de la personnalité juridique n'est peut être pas la priorité de l'heure, surtout à Namur où, avouons-le, un certain retard dans les habitudes de travailler ensemble a été pris.

En outre, je partage également son avis quand, dans une prise de position récente envoyée à la nouvelle Ministre de l'Intérieur, l'Union des Villes et communes de Wallonie souhaitait que les gouverneurs de province jouent, dans tout le processus à déployer, un rôle réel de coordination.

Soulignons à ce sujet encore que si ce rôle de coordination entre les zones d'une même province est explicitement prévu par la loi elle-même, les gouverneurs ne comptent toujours pas au nombre des membres, disons « effectifs », des organes de gestion des pré-zones puis des futures zones.

Il y a là une part d'incongruité que je n'ai pour ma part jamais très bien comprise.

Pour terminer sur ce point, je souhaite encore aborder le rôle que peut et doit selon moi jouer l'institution provinciale dans ce cadre.

Sur le plan budgétaire, les décisions adoptées par votre assemblée le permettent à présent, mais les critères de libération éventuelle de ces lignes de crédit réservées restent à déterminer.

Si cette opportunité doit être saisie pour faciliter et appuyer la dynamique zonale et stimuler la nécessaire coordination provinciale que j'ai annoncée et à laquelle je tiens, elle devra cependant se garder, lors du choix des critères de répartition retenus, d'être interprétée comme un élément porteur de doutes pour certaines communes au risque de remettre en cause à nouveau le fragile équilibre qui a été difficilement et encore imparfaitement atteint.

Par contre, ne serait-ce que pour toute une série de bonnes raisons que mon prédécesseur Amand DALEM avait déjà soulignées lors de la mercuriale qu'il prononça ici-même le 11 octobre 2002, je trouverais dans ce cas illogique, voire contre-productif, que les différents conseils de zone mis en place n'acceptent pas que votre conseil y dispose d'un mandat.

C'est là une possibilité intéressante et une prérogative qu'il faudra revendiquer pour affirmer l'intérêt de l'institution provinciale, au-delà de la seule personne du Gouverneur, pour la thématique de la sécurité civile.

C'est peut-être avant toute chose, le meilleur moyen de développer les synergies avec l'enseignement provincial, et plus spécialement avec l'école du feu, en confirmant l'importance que la province lui accorde ainsi que sa ferme volonté d'en préserver la qualité et la valeur, précisément au moment où l'on a commencé à entrevoir les premières réalisations timides pour la création, enfin, de l'école pratique du feu.

A ce propos, à la faveur de l'émotion légitime qu'avait causée le décès en service d'un pompier de Rochefort un mois à peine après ma prise de fonction, j'avais insisté de tout mon poids pour qu'enfin création soit placée sur les rails.

Je suis heureux qu'aujourd'hui on semble apercevoir le bout du tunnel dans ce dossier même si je trouve que les choses ne vont pas encore assez vite et que je garde un petit goût amer de certains de ses avatars qui m'ont poussé, il y a plus de deux ans, à me placer quelque peu en retrait.

Pour terminer sur la thématique de la sécurité civile, je voudrais encore souligner, et ce plus particulièrement à l'attention de tous les gestionnaires communaux, que si la réforme parvient prochainement à se concrétiser sur le terrain, cela signifiera la fin de l'épineux dossier des répartitions entre communes protégées et communes-centre de groupe de ce que l'on appelle » les redevances des services d'incendie ». Suite là aussi à une annulation du Conseil d'état, ce dossier empoisonne en effet la vie des communes depuis plus de cinq ans.

Rappelons dès lors qu'une fois la réforme enclenchée, les nouveaux mécanismes de financement des zones substitueront « l'intercommunalisation » dans un budget spécifique à la répartition globale des coûts, à l'échelle provinciale suivant les différentes catégories de SRI et selon des modalités toujours contestées.

Une raison de plus de finaliser enfin, et pour de bon, cette réforme.

Même si on a l'impression que ces derniers temps cela a été un peu le cas, les questionnements sur la sécurité ne se cantonnent pas, loin s'en faut, à la sécurité civile.

Il y a un autre domaine où les compétences des gouverneurs de province sont particulièrement importantes. Il s'agit de la sécurité policière.

Je ne vous infligerais pas, rassurez-vous, le catalogue exhaustif de celles-ci. Je souhaiterais cependant pointer l'un ou l'autre élément qui me paraissent dignes que nous nous y arrêtons brièvement.

J'ai déjà évoqué plus haut cette thématique dans ses rapports avec les communes telle que j'ai pu la rencontrer lors de mes visites dans les zones de police, visites qui sont toujours en cours.

A présent, ce sont certains aspects plus généraux que je souhaiterais aborder succinctement.

Et d'abord celui des systèmes et procédures de communication (je précise cependant que cette question n'est pas limitée à la police mais est transversale et à ce titre concerne aussi bien la santé publique que les services des pompiers par exemple).

Le système de communications sécurisées baptisé ASTRID a, c'est indéniable, considérablement amélioré les échanges d'informations entre les différents services chargés d'intervenir sur le terrain. Dès mon entrée en fonction, il a néanmoins été nécessaire de tenir, plus particulièrement dans le sud de notre province, plusieurs réunions afin de tenter, de concert avec l'opérateur, de trouver des solutions aux carences et manques encore trop souvent constatés.

Des avancées concrètes ont pu être observées. Il reste encore ça et là quelques problèmes de couverture du réseau dans des cas bien précis pour lesquels il s'avère plus qu'important d'apporter des réponses concertées, avec la société ASTRID, avec les communes mais aussi avec la Région wallonne dans ses compétences urbanistiques. Ceci se doit, dans un souci de plus grande sécurité pour tous les citoyens, qu'ils habitent dans les villes ou dans les régions rurales.

Le comité de concertation du Centre d'Information et de Communication (C.I.C.) que je préside, a quant à lui, pour mission d'évaluer l'application de l'offre de service du C.I.C., en tant qu'organisateur d'un dispatching centralisé des communications et son adaptation aux besoins locaux. Il y a là aussi

des défis à relever tant dans l'amélioration de la prise en compte des appels (dont certains qui émanent de la province de Namur sont pour des raisons techniques captés par le dispatching d'Arlon, ce qui n'est pas parfois sans causer quelques soucis) que dans le vaste *projet 112* qui doit parvenir à unifier les procédures des appels d'urgence et qui pour ce faire oblige très concrètement les différents services de secours que sont les pompiers, les policiers et l'aide médicale urgente à travailler ensemble de manière cohérente.

Après un début rempli de promesses, la dynamique a dangereusement pris du retard chez nous en raison des mécontentements et des craintes des « *call takers* » chargés de constituer la « *starter team* » indispensable au bon aboutissement du projet.

D'une réunion toute récente, il m'est revenu que ces difficultés n'étaient plus à présent qu'un mauvais souvenir et que l'on pouvait envisager avec plus de sérénité la continuation du processus.

Je m'en réjouis parce que s'il en avait été autrement, c'est tout bonnement le projet tout entier qui aurait été compromis ce qui aurait entraîné l'abandon de l'ambition de mettre sur pied à Namur la première migration complète de Wallonie dans le cadre du plan d'intégration 112.

Je pourrais, en matière policière toujours, parler longuement de la sécurité routière et des multiples actions que mes services mènent dans ce cadre, seuls ou en appui aux zones de police, à la police fédérale, avec les écoles ou des associations avec lesquelles nous avons développé des partenariats. Je pourrais expliquer les procédures administratives particulièrement nombreuses ces derniers temps dans le cadre des évaluations des cadres de la police fédérale ou de la reconduction des mandats des chefs de corps des zones de police. Vous expliquer aussi, par le détail, les discussions intéressantes et transversales que nous menons au sein de divers forums que je préside tels que la Concertation provinciale de sécurité ou la Commission de prévention de la criminalité, et qui touchent essentiellement à l'organisation du maintien de l'ordre public ou les politiques de prévention.

Je voudrais plutôt terminer ce volet relatif à la sécurité policière par une question en liaison directe avec les compétences du conseil provincial et du Collège provincial, à savoir l'avenir de l'école de police.

Le contexte général de l'enseignement policier est en plein questionnement pour le moment et cela pour lui permettre de s'intégrer dans une démarche de qualité, préalable indispensable pour effectuer les réformes internes nécessaires qui l'inscriront pleinement dans les conséquences du processus dit de Bologne.

Notre école de police de la province de Namur ne peut pas manquer ce rendez-vous et doit s'intégrer avec conviction dans la réflexion fédérale appelée « *pour une police apprenante* » afin de conforter sa place et de pouvoir ainsi conserver en province de Namur un institut de formations policières reconnu pour la qualité de son enseignement et son ouverture sur les réalités professionnelles quotidiennes de nos forces de l'ordre.

Son redéploiement immobilier tout comme la construction par la province d'un nouveau stand de tir moderne et approprié tant aux attentes des policiers qu'au nombre croissant des demandes de formation de tir constituent à mes yeux des décisions incontournables à prendre, sans tarder dans un avenir proche pour rencontrer ces objectifs.

Je sais que le Collège en est conscient et qu'il suit avec attention ces deux dossiers. Je voudrais l'assurer ici de tout mon appui.

Enfin, à défaut d'être exhaustif, je serais incohérent et impardonnable si, en parlant du concept global de sécurité à l'occasion de cette mercuriale, je passais totalement sous silence la question de la planification d'urgence.

Il s'agit là bien sûr de ce qu'on aime appeler très souvent l'un des *core business* des missions fédérales des gouverneurs de province.

Le Plan d'Urgence et d'Intervention (P.U.I.) provincial a été totalement revu et est approuvé depuis plus d'un an par le Ministre de l'Intérieur. Les plans communaux sont presque tous avancés eux aussi dans leur révision, pour les placer en conformité avec les nouvelles directives fédérales. Certains sont même terminés. Les plans spécifiques à certains risques ou à certaines infrastructures sont soit déjà finalisés, soit en voie de l'être, soit en cours d'élaboration et, pour ce faire, nous privilégions, quand elle est nécessaire, l'approche collaborative et partagée : avec la province de Liège pour la centrale de Tihange, avec la province du Hainaut pour l'Institut des radioéléments de Fleurus et avec le département des Ardennes françaises pour la centrale de Chooz.

Deux réalisations récentes méritent quant à elles une mention particulière.

Il s'agit de l'équipement informatique appelé « main courante » qui a été installé au centre de crise provincial et qui permet, en temps réel, de suivre sur grand écran le déroulement étape par étape d'un processus de gestion de crise et d'imprimer immédiatement, dès la fin de cet événement, le compte-rendu exhaustif de celui-ci.

Ce logiciel dont nous sommes fiers a été développé sur base des demandes et avec l'appui de mes collaborateurs ; il a déjà été demandé par plusieurs de mes collègues des autres provinces qui saluent la grande qualité de l'outil et la valeur ajoutée indéniable qu'il représente.

La seconde réalisation est la poursuite du processus qualité de certification ISO 9001 qu'avait initié mon prédécesseur Amand DALEM et dont il vous avait entretenus dans le détail lors de sa mercuriale du 5 octobre 2001.

A deux reprises déjà depuis ma prise de fonction, la certification ISO 9001 a été renouvelée mais nous avons aussi souhaité, dans le cadre d'une réflexion enrichissante menée avec le *Centre régional de crise*, resserrer son périmètre afin de le faire mieux coïncider avec les réalités de terrains, avec les exigences réglementaires des circulaires en matière de fonctionnement des cellules de sécurité des gouverneurs de province et avec le souci du *Centre régional de crise* (dont je vous rappelle que nous avons la grande chance à Namur depuis 2008 d'abriter les bureaux pour toute la Wallonie) avec le souci du *Centre régional de crise*, disais-je, de cheminer parallèlement avec nous dans cette approche commune, fruit d'expériences partagées.

Une révision complète du « manuel qualité » a donc été réalisée et la nouvelle certification, issue de tout ce travail, nous a été accordée en octobre 2011.

Mesdames et Messieurs,

Soyez certains d'une chose : quand les gouverneurs de province parlent de la sécurité, dans toutes ses acceptations, ce n'est pas parce qu'ils succombent à une tentation sécuritaire de mauvais aloi.

C'est parce que nous sommes conscients de nos responsabilités en la matière. C'est aussi parce que sur ce thème les aspirations et les attentes des citoyens, relayées par la presse, ont enregistré une progression exponentielle. Avec cette bizarrerie sociologique que nos sociétés, sans cesse génératrices de risques nouveaux, n'en assument plus vraiment la paternité.

Comme pour mieux exorciser les craintes qu'ils suscitent, elles se réfugient dès lors dans le mirage apaisant de la planification effrénée qu'elle voudrait transformer en remède universel aux accidents et aux catastrophes de tous ordres.

Malheureusement, cela ne se peut.

Il convient donc que nous soyons constamment tous ensemble d'une vigilance extrême, d'une humilité non feinte mais aussi unis autour d'une conscience partagée que le creuset provincial, dans toutes ses composantes, est un réceptacle aux potentialités réelles pour affronter ces défis.

Je prendrai prochainement à ce propos une initiative que je veux ambitieuse, pour mettre sur pied une véritable « *Conférence provinciale permanente de la sécurité* » (l'appellation est sûrement amenée à évoluer) qui aura vocation à rassembler, en dehors des carcans institutionnels et réglementaires, tous les acteurs, quelle que soit leur origine, dont l'intervention à un titre ou à un autre pourrait s'avérer indispensable quand le pire survient.

Cette conférence permettrait de surcroît de projeter de plein fouet notre centre de crise dans l'ouverture plus complète vers l'extérieur. Elle lui donnerait des atouts supplémentaires pour verrouiller les collaborations universitaires qu'il développe actuellement, au sein notamment du programme *Planicom*, un module universitaire de formation continuée dont le Commissaire d'arrondissement Jean-Pol BAIR est l'un des concepteurs et l'une des chevilles ouvrières.

A la fatalité des vents de tempête nous essayons de répondre par les souffles prométhéens du volontarisme humain.

OUVERT SUR LE MONDE

« *Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage* » chantait Joachim du Bellay au XVIème siècle.

Ce premier vers d'un célèbre poème du grand auteur angevin suffit, à lui seul, à résumer la fascination que les voyages, les périples et les belles odyssées ont de tout temps exercé sur les hommes.

On peut grâce à eux élargir ses horizons, affûter ses connaissances, découvrir de nouvelles cultures, s'enrichir de nouvelles expériences, faire exister et rayonner le territoire d'où l'on vient en vantant ses mérites et ses attraits, explorer d'autres conceptions et d'autres représentations du monde, relativiser ses propres certitudes.

Il est essentiel de maintenir au cœur de tout parcours de formation, de toute recherche de développement personnel, de tout procédé de management public, sinon le goût du voyage en tant que tel, du moins la saine curiosité qui l'inspire et l'esprit d'universalité qui le sous-tend.

J'ai parfois l'impression pourtant que rien n'est moins acquis. Je pense d'ailleurs que ce n'était pas un hasard si, intuitivement, j'avais il y a cinq ans opté pour ce sujet comme intitulé d'une mercuriale avortée.

Car en ce qui concerne l'institution provinciale, on répétait déjà à qui voulait l'entendre, qu'en ce domaine, la cause du refroidissement des ardeurs et de l'affaiblissement des convictions était à rechercher dans la relative immodération dont certains avaient pu faire preuve par le passé.

Ce n'est peut-être pas faux.

Mais il serait préjudiciable dans le contexte actuel, non seulement mondial mais aussi wallon, d'inscrire pour cela notre province aux abonnés absents du marketing territorial international et de la coopération transnationale décentralisée et opérative.

Fort des prérogatives que les textes m'accordent, c'est l'une des raisons pour lesquelles, ainsi que je l'ai déclaré lors des voeux aux Forces vives en 2011 : « *Tel un Monsieur Jourdain de la gentilhommerie provinciale, je me suis placé (...) dans un processus permanent qui cherche encore sa place entre para-diplomatie, représentation commerciale interne et «public relation» de notre province* ».

Avec votre aide à tous, j'ai donc multiplié les contacts et les occasions pour endosser ces costumes et jouer le plus dignement possible ces rôles passionnants.

Plus de cent cinquante accueils et visites d'ambassadeurs, de consuls ou de personnalités étrangères de premier plan ; la redynamisation de la commission PRIN (pour programme des relations internationales à Namur) ; des échanges réguliers avec les universités pour mieux identifier les cibles ; quelques missions avec l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX), le BEP ou NEW ; une implication personnelle dans le fonctionnement de l'*Association européenne des représentants territoriaux d'Etat*, association qui regroupe les équivalents des gouverneurs de province belge, partout en Europe et dans le bassin méditerranéen . Je suis heureux enfin de m'être attelé tout récemment, non sans succès, à la création

d'un corps consulaire pour la province de Namur qui sera présenté officiellement dans quelques semaines. Voilà les acquis à la construction desquels j'ai la faiblesse de penser avoir personnellement concouru.

Enfin, pour clôturer ce passage, je tiens à rappeler un espoir que je caresse depuis longtemps et qui m'apparaît fondamental pour donner de la stabilité aux passerelles transfrontalières nombreuses que nous avons déjà lancées. Il s'agit de la constitution d'une structure de coopération internationale, sur les modèles de celles qui ont vu le jour autour de Lille ou dans l'*Eurégio Meuse-Rhin* et associant, sans a priori ni tabou à propos des futurs partenaires, les représentants des structures intermédiaires adéquates, de part et d'autre de la frontière française, en se tournant en même temps vers le Grand-Duché de Luxembourg, et en s'assurant de la caution bienveillante des niveaux supérieurs qui doivent parrainer et garantir la démarche et sa pérennité.

Un prochain séminaire de haut niveau organisé en mars à l'Ambassade de France et auquel nous participerons devrait, je l'espère, donner le départ, au moins du tour de chauffe, de ce projet qui, je ne peux vous le cacher, m'embarque et me captive.

J'en suis sûr maintenant, il y a, dans les relations internationales, de ces sortilèges d'ensorceleurs qui nous retiennent... captifs et nous possèdent.

TRÈS CHER PALAIS

Je ne serais pas conséquent avec mes derniers combats et en paix avec mes récentes obsessions si je passais sous silence ce vendredi la question du Palais provincial, de sa protection et de son devenir, deux préoccupations qui sont tout autant chères au Commissaire d'arrondissement François-Joseph BOURNONVILLE.

Il n'est pas aisé d'expliquer sans cesse que le Palais provincial ne l'est en fait que par son appellation et la qualité des locataires à qui il accorde le gîte.

Bien que la décision de son transfert, de l'inventaire de la Régie fédérale des bâtiments de l'Etat, son propriétaire actuel, vers le patrimoine de la Wallonie, ait été prise il y a plusieurs années, celui-ci n'est toujours pas effectif à l'heure actuelle. Ces hésitations ne facilitent pas sa gestion quotidienne et n'offrent aucune garantie pour sa préservation envisagée sur le long terme.

Pourtant, c'est enthousiaste que je proclamais, dès mon entrée en fonction, ma volonté d'en faire un lieu ouvert et accueillant qui devienne l'une des pierres angulaires d'une politique de communication volontariste et l'une des clefs de voûte de l'attractivité de notre province et de la mise en évidence de ses potentialités.

Aux désenchantements déstabilisants que constituent le mauvais état de sa façade, les dégradations dangereuses de sa rambarde avant, l'effondrement d'une poutre dans la charpente ou les délabrements repérés dans les salons de réceptions ont répondu, comme pour m'encourager, des investissements régionaux dans la suite royale, des interventions d'urgence planifiées par la Régie ou les déclarations d'intérêt du Service public de Wallonie (SPW) que j'ai sollicité pour rédiger une fiche sanitaire de l'ensemble.

Malgré cette dualité permanente dans les attentions dont il est l'objet et les satisfactions ou déceptions, c'est selon, qu'elle génère chez moi, le Palais reste un bâtiment emblématique qui veut assumer son rang. Ce qu'il fait à merveille quand il accueille l'*Académie royale de Belgique* ou le *Collège de France* par l'entremise du *Collège Belgique... Collège Belgique* dont on n'apprécie pas toujours à sa juste valeur la chance que nous avons qu'il ait choisi Namur pour y déployer partie de son activité.

En prélude précisément à la leçon inaugurale du *Collège Belgique* en janvier dernier, j'émettais le souhait que le palais demeure « *un sanctuaire pour les vertus d'hospitalité et d'ouverture d'esprit comme un lieu de manifestation radieuse des Beaux-arts, des Sciences et des Belles-lettres ainsi que d'accumulation minutieuse des savoirs et des livres précieux, toutes vocations que lui avait conférées le premier de ses occupants depuis la proclamation de l'Etat belge, mon illustre prédécesseur, GOSWIN, Baron de STASSART, ancien président de l'Académie royale de Belgique* ».

Mais ainsi que le confiait naguère le Président de la *Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de Wallonie*, le patrimoine historique monumental « *est une ressource non renouvelable ; quand il est détruit on ne peut le remplacer. Il faut donc le sauvegarder à toutes forces. Nous sommes tous et toutes attendus dans notre capacité de le transmettre aux générations futures* »².

² Propos de Robert TOLLET, à l'occasion de la séance académique célébrant le 175^{ème} anniversaire de la Commission royale des Monuments et des Sites, Bruxelles, le 25 novembre 2010.

N'oubliions jamais en outre que nous sommes ici au cœur même de l'un des lieux qui a aidé à construire l'histoire de l'identité institutionnelle wallonne puisque la première adresse du *Conseil régional wallon* fut un certain... 2, Place Saint-Aubain à Namur et que vingt-deux de ses séances se tinrent dans cette salle entre la fin de 1974 et 1977, date de sa suppression par la loi du 27 juillet 1977.

On le voit, ce vénérable Palais provincial dispose de racines profondes et prestigieuses ; il est temps maintenant que l'on m'aide à lui donner des ailes.

POUR CONCLURE

Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'à présent et à l'aune de la tâche que je m'étais fixée dans l'introduction, mon travail est accompli.

Je n'ai pas été aussi précis que je l'aurais rêvé. Aussi complet que mes collaborateurs l'auraient espéré et ils seront nombreux les reproches que je me ferai à moi même, en quittant cette salle, de ne pas m'être ouvert davantage sur tel ou tel sujet ou d'avoir esquivé tel autre.

Je m'étais juré de vous parler de culture et de profiter de cette allocution pour suggérer une réflexion élargie sur un « contrat culture » d'un nouveau genre pour les acteurs de notre province. Un contrat culture à la manœuvre duquel la province pourrait être et qui permettrait de ne pas laisser pour lettre morte l'appel du Gouverneur Emile WAUTHY qui, déjà dans sa mercuriale d'octobre 1989, concluait définitivement en ces termes : « *Si nous voulons que la culture devienne un élément fondamental de la vitalité de notre région, le développement des infrastructures dans notre province doit s'inscrire parmi les priorités du pouvoir subsidiant. La Ville de Namur, ajoutait-il, en particulier, doit rapidement être dotée de tout ce qui lui est indispensable pour être non seulement une capitale administrative, mais également une capitale culturelle* ».

Aux oreilles de votre serviteur qui, vous le savez, a toujours voué aux arts et à la culture une tendresse infinie, ces paroles sonnent comme une douce sérénade. Je profite donc de l'occasion pour dire combien je suis heureux des attentions dont est l'objet actuellement notre Maison de la culture.

A la veille de célébrer le centième anniversaire de la *Der des Der* et de son lot d'atrocités, je m'étais aussi promis, de revenir quelques instants sur ce que l'on appelle, improprement à mon sens, le « devoir de mémoire »... qui n'est en réalité qu'une portion de nous-mêmes, ancrée avec le temps dans nos *surmoi* intimes les plus profonds. Il n'est pas toujours facile de refaire émerger les blessures, fussent-elles héritées de nos aïeuls.

Mais j'ai dû me résigner à me limiter. Pour ne pas alourdir le discours. Pour ne pas allonger le propos.

Car ce midi, « *Rompant avec son habituel silence et comme pour le compenser, à défaut d'être à cette tribune le plus écouté, le Gouverneur (... a été...) l'orateur qui s'impose incontestablement le plus long* »³.

J'ai voulu balayer, avec vous tous, cinq ans de ma vie. Réexpliquer ce qu'est un Gouverneur. Ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

³ Extrait d'un discours prononcé en 1977 par Gilbert MOTTARD, Gouverneur de la province de Liège.

A l'instar du Gouverneur Pierre FALIZE, il y a près de trente-quatre ans, l'ancien parlementaire que je suis avoue que, lors de mon entrée en fonction je « *méconnaissai(s) bien des aspects et des possibilités de l'action provinciale (...) je ne plaide pas coupable pour autant* ». Et vous ne m'en voudrez pas si, à la suite du Gouverneur FALIZE toujours, je me dis également que je ne peux « *qu'en faire le reproche à l'action provinciale elle-même –et surtout à ceux qui l'ont politiquement menée- de s'être montrés trop discrets ? trop modestes ? ou tout simplement d'avoir volontairement préféré se laisser ignorer du pouvoir central ?⁴* » .

Vous répondrez toutes et tous à cette interrogation en votre for intérieur, avec vos sensibilités ; les vôtres propres ou celles que vous avez en partage avec votre fraction politique.

Vous y répondrez sans doute au travers du prisme de votre action publique passée, présente et future.

Aujourd'hui, je ne vous ai donné que *mon* opinion.

J'ai voulu l'exprimer de manière honnête et franche.

Je l'ai présentée sans langue de bois, sans souci de ce que l'on appelle le « politiquement correct ».

Je vous l'ai exposée sans tracas de l'utilisation qui pourrait en être faite, au secours de thèses diverses ou pour en combattre d'autres.

Et vous me pardonnerez de m'être parfois, ainsi que le disent *Les Novelles*, « *identifié avec la Province par suite d'une manifestation spontanée de l'esprit public* »⁵ .

Si je l'ai fait, c'est parce qu'elle vaut la peine que nous lui consacrons, de temps en temps, un peu plus d'attention que d'habitude, en s'abstrayant des contingences des dossiers complètement instruits.

Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je ne laisserai pas le dernier mot à François BOVESSE mais à Thomas OWEN.

Son fils, Jean-Gérald BERTOT m'a très gentiment envoyé récemment le dernier florilège des citations et des aphorismes que son père avait abandonnés sur moult feuillets et calepins épars durant les dernières années de sa vie.

« *La porte oblique et autres secrets* », tel est le titre de ce recueil.

Je me suis donc penché et incliné pour la franchir, cette porte.

De mon passage de l'autre côté, j'en ai ramené ceci : « *Si l'on déployait, pour renforcer les institutions, la même ardeur, la même obstination que l'on met à miner l'action de ceux qui travaillent – et pour des raisons bien souvent sordides – on construirait pour plusieurs générations* »⁶ .

Je vous fais don de cette pensée et vous remercie de m'avoir écouté.

⁴ Pierre FALIZE, « Faire le point », Discours d'ouverture à la séance du Conseil provincial du 1er octobre 1978, p. 17

⁵ *Les Novelles* – T. I, Lois politiques et administratives, p. 114

⁶ Thomas OWEN, *La porte oblique et autres secrets*, Editions « Murmure des soirs », 2011, p. 103